

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 500-06-001297-247

DATE: Le 12 novembre 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CATHERINE PICHÉ, J.C.S.

BENJAMIN BITTON

Demandeur

c.

DOLLAR THRIFTY AUTOMOTIVE GROUP CANADA

et

HERTZ CANADA LIMITED

Défenderesses

**JUGEMENT SUR LA DEMANDE DES DÉFENDERESSES POUR OBTENIR LA
PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE ET POUR PERMISSION
D'INTERROGER LE DEMANDEUR**

- [1] **CONSIDÉRANT** que le 8 mars 2024, le demandeur a déposé une « *Application for Authorization to Institute a Class Action* » contre les défenderesses pour le compte du groupe suivant (la « **Demande d'autorisation** ») :

All residents of Canada who rented or reserved a vehicle (including other charged services) since March 8, 2021, using one of Defendants' Canadian websites or mobile applications, including without limitation the *thiftycanada.ca* and *dollarcanada.ca* websites, and who were charged in a currency other than Canadian dollars (CAD) (including without limitation

those charged in US dollars (USD)), or any other group or sub-groups to be determined by the Court;

- [2] **CONSIDÉRANT** que le 11 octobre 2024, les défenderesses ont demandé la permission de produire à titre de preuve appropriée la déclaration sous serment de Monsieur Adarsh Rangaswamy, incluant les pièces H-1 et H-2 à son soutien, comme pièce R-1, ainsi que la déclaration sous serment de Monsieur Adnan Manzur comme pièce R-2;
- [3] **CONSIDÉRANT** que les défenderesses ont également demandé la permission de procéder à l'interrogatoire hors cour du demandeur par écrit sur les trois (3) questions suivantes :
- a) Has the Plaintiff made other car rentals or reservations through Defendants' Canadian websites or mobile application for the proposed period beginning in March 8, 2021, and if so, provide copies of all related documents;
 - b) In relation with the Plaintiff's November 19, 2023 car rental booking, has the Plaintiff compared the price with other companies and if so, which ones, what was the price advertised and provide copies of such verifications; and
 - c) In relation with the Plaintiff's November 19, 2023 car rental booking, provide copies of the Rental Jacket and the Rental Agreement for this booking, which are referred and linked to in Plaintiff's exhibit P-22;
- [4] **CONSIDÉRANT** que le demandeur ne s'oppose pas à la production en preuve des pièces R-1 et R-2, soit la déclaration sous serment de Monsieur Adarsh Rangaswamy, incluant les pièces H-1 et H-2 à son soutien, et la déclaration sous serment de Monsieur Adnan Manzur;
- [5] **CONSIDÉRANT** que le demandeur réserve son droit de contester la pertinence et la valeur probante desdites déclarations sous serment, ainsi que desdites pièces en défense, lors de l'audition sur la demande d'autorisation, en application des critères de l'article 575 du *Code de procédure civile* et de la jurisprudence applicable à ladite preuve en défense;
- [6] **CONSIDÉRANT** que les parties s'entendent à l'effet que l'interrogatoire hors cour du demandeur portera uniquement sur les questions b) et c) mentionnées ci-haut et qu'elles seront répondues par le procureur du demandeur, par écrit (soit par lettre ou par courriel);
- [7] **CONSIDÉRANT** que les parties s'entendent pour procéder à l'interrogatoire hors cour virtuel de M. Adarsh Rangaswamy pour une durée maximale de 1h30 et de M. Adnan Manzur pour une durée maximale de 1h, sur le contenu de leurs déclarations sous serment respectives;
- [8] **CONSIDÉRANT** les articles 574 et 575 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [9] **ACCUEILLE** en partie la demande des défenderesses intitulée *Application for Leave to Adduce Relevant Evidence and to Examine Plaintiff*;
- [10] **AUTORISE** les défenderesses à déposer au dossier de la Cour la déclaration sous serment de M. Adarsh Rangaswamy (pièce R-1), incluant les pièces H-1 et H-2 à son soutien, et la déclaration sous serment de M. Adnan Manzur (pièce R-2);
- [11] **RÉSERVE** les droits du demandeur de contester, lors de l'audition sur la demande d'autorisation, la pertinence ou la valeur probante desdites déclarations sous serment et des pièces jointes, en application des critères de l'article 575 du *Code de procédure civile* et de la jurisprudence applicable à ladite preuve en défense;
- [12] **AUTORISE** la tenue d'un interrogatoire hors cour par écrit de M. Benjamin Bitton quant aux deux questions suivantes :
- b) In relation with the Plaintiff's November 19, 2023 car rental booking, has the Plaintiff compared the price with other companies and if so, which ones, what was the price advertised and provide copies of such verifications; and
 - c) In relation with the Plaintiff's November 19, 2023 car rental booking, provide copies of the Rental Jacket and the Rental Agreement for this booking, which are referred and linked to in Plaintiff's exhibit P-22;
- [13] **PERMET** au demandeur de répondre aux deux questions ci-haut mentionnées par l'entremise d'une lettre ou courriel de ses procureurs, adressé aux procureurs des défenderesses;
- [14] **AUTORISE** la tenue d'un interrogatoire hors cour virtuel de M. Adarsh Rangaswamy, portant sur sa déclaration sous serment (pièce R-1) et les pièces H-1 et H-2 à son soutien, pour une durée d'au plus 90 minutes;
- [15] **AUTORISE** la tenue d'un interrogatoire hors cour virtuel de M. Adnan Manzur portant sur sa déclaration sous serment (pièce R-2) pour une durée d'au plus 60 minutes;
- [16] **LE TOUT** sans frais de justice.

Honorable Catherine Piché, J.C.S.

Me David Assor
LEX GROUP INC.
Avocats du demandeur

Me Isabelle Vendette

Me Samuel Lepage

Me Jing Song

MCCARTHY TÉTRAULT LLP

Avocats des défenderesses